

Indicateurs quantitatifs

- Poste(s) à profil académique de professeur coordonnateur qui fait office de professeur principal et de référent pour les EANA et d'expert pour éclairer le pilotage de l'inclusion par le chef d'établissement
- Un encadrant adulte (professeur ou AED) pour 15 élèves
- Présence d'autres enseignements de disciplines, dédiés au public à besoin éducatif particulier, de préférence scientifiques et linguistique (maths, sciences physiques, sciences de la vie et de la terre, anglais)
- Inscription en classe ordinaire et présence d'un dispositif inclusif ouvert sur tout l'établissement
- Présence d'enseignement FLE-FLS en tant que tel affiché à l'EDT EDT élève : au moins 12 heures de français langue étrangère et seconde mises à disposition
- EDT individualisé de l'élève fabriqué avec l'outil de gestion ordinaire, accessible aux acteurs de la communauté éducative (professeurs, vie scolaire, parents avec Pronote)
- Équipement d'enseignement des langues vivantes selon le cahier des charges du conseil général ou de la Région
- Inclusion du dispositif au pôle langues vivantes de l'établissement : conseil d'enseignement, crédits pédagogiques et projets de valorisation des langues vivantes (français compris)

Indicateurs qualitatifs

- Au moins un professeur titulaire de la certification complémentaire FLE-FLS, soit le ou les coordonnateurs obligatoirement
- Lettre de mission annuelle du coordonnateur par le chef d'établissement
- EDT pour chaque élève : présence d'un EDT complet identique en nombre d'heures à celui des élèves ordinaires dans l'établissement avec inclusion progressive accompagnée, soutien linguistique et scolaire, révisé régulièrement après décision collégiale
- Pilote chef d'établissement ayant suivi une formation académique
- Insertion explicite des apports du dispositif UPE2A dans le projet d'établissement et protocole d'accueil formalisé des familles et des élèves diffusé aux acteurs, y compris personnels de vie scolaire, d'administration, de santé
- Présentation au CA d'un projet annuel formalisé pour l'UPE2A, incluant les sorties
- Usage des outils nationaux (*Eduscol*) d'interface avec les familles / livrets de présentation de l'école en langue d'origine
- Utilisation des outils académiques en ligne : documents de premier entretien, positionnement linguistique et scolaire, préconisations de compensation de type PPRE pour la classe ordinaire, documents de suivi intercycle, documents de pré affectation
- Formation de l'ensemble des acteurs de l'établissement : stage d'établissement datant de moins de trois ans
- Développement d'une politique documentaire plurilingue en direction des élèves
- Développement d'au moins un projet artistique, culturel ou autre sur le dispositif par an
- Lisibilité d'une politique générale d'établissement en faveur de la langue française, du français de scolarisation, de l'éducation au plurilinguisme et de la valorisation du plurilinguisme (affichage, participation aux journées des langues, journées portes ouvertes, visites multilingues etc...)

Lettre de mission du coordonnateur de dispositif UPE2A

NB : La lettre de mission annuelle porte en en-tête la référence aux [circulaires nationales](#) et au [cadre académique](#).

- Le coordonnateur est responsable du positionnement linguistique et scolaire initial qui permet d'évaluer le besoin linguistique et scolaire de l'élève et qui débouche sur des préconisations de compensation pour la classe ordinaire (PPRE en collège), diffusées aux équipes avec l'outil académique sous la responsabilité du chef d'établissement
- A partir de cette évaluation des besoins, le coordonnateur confectionne des EDT individualisés pour chaque élève, révisables à plusieurs reprises en cours d'année. Pour ce faire, il a accès en consultation au moins à l'outil de gestion utile, qui donne les informations nécessaires sur l'EDT de toutes les classes, de toutes les disciplines, de tous les professeurs. Les EDT sont édités et diffusés sous la responsabilité exclusive du chef d'établissement auxquels ils ont été proposés
- Le coordonnateur conçoit et propose un protocole d'accueil des élèves, de leurs familles et de leurs référents institutionnels et/ou interprètes, diffusé sous la responsabilité du chef d'établissement
- Le coordonnateur est responsable de la médiation linguistique et transculturelle avec les familles et leurs référents, sur laquelle il conseille les autres acteurs de l'établissement
- Il est responsable de l'organisation du soutien linguistique et de l'EDT de l'AED qu'il propose au chef d'établissement
- Il s'assure de la transmission des informations pertinentes aux conseils de classe et propose au chef d'établissement des bulletins adaptés et aménagés faisant état explicitement de la qualité d'élève allophone arrivant
- Il formalise les demandes d'équipement pour l'enseignement du français comme langue vivante (manuels des disciplines d'inclusion fournis aux élèves, matériel numérique, baladeurs, tablettes et applications, utilisation de la ligne de crédit pédagogique dédiée...) ainsi que le volet bi-plurilingue de la politique documentaire de l'établissement
- Il formalise le projet annuel de l'UPE2A présenté au CA, ainsi qu'un rapide bilan qui permet de nourrir le dossier et la présentation de rentrée
- Sous la supervision du pilote chef d'établissement, il assure le lien avec les acteurs institutionnels de la scolarisation et de la scolarité internes et externes à l'éducation nationale (vie scolaire, association sportive, autres professeurs, liaison école /collège, services des DSDEN, service de santé, service social, CADA, structures socio-éducatives...). Il en rend compte sous une forme convenue par avance (copie des courriels par exemple)
- Le coordonnateur, en lien étroit avec le COP joue un rôle majeur dans l'orientation, en éclairant l'institution sur les marges prévisibles de progression des élèves. En collège, il est responsable de la qualité des informations portées sur le dossier Pré-Pam ainsi que sur la fiche de suivi intercycle, décisives pour une prise en charge ultérieure adaptée
- Le coordonnateur est titulaire de la certification complémentaire en FLE-FLS ou s'engage à la présenter. En lien intellectuel constant avec le réseau du CASNAV, il construit son expertise par le dialogue, la coopération, notamment avec les autres coordonnateurs de dispositifs et avec les coordonnateurs académiques, ainsi que par la recherche régulière d'informations scientifiques et techniques
- Le coordonnateur s'assure de la bonne inscription des élèves au DELF et, plus généralement, contribue à la bonne marche de l'examen